

LEGRAND CARE
Société par actions simplifiée au Capital de 5.039.104 €
59, avenue de la République – 93170 Bagnolet
572 162 667 RCS BOBIGNY
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept juin, à 8 heures,

La société LEGRAND France, Société Anonyme au capital de 60.005.320 euros, dont le siège social est situé 128 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Limoges (87000), ayant pour numéro unique d'identification 758 501 001 RCS Limoges, représentée par Madame Emmanuelle LEVINE, en sa qualité de représentant permanent,

Associée Unique de la Société dont les principales caractéristiques sont visées en en-tête, a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rappel des conventions visées à l'article L227-10 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le secrétaire désigné est Madame Marie-Céline RICHARD.

Le Président a mis à la disposition de l'Associée Unique dans les conditions et délais légaux :

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des décisions à prendre ;
- Les statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code à hauteur de 13 574 €, donnant lieu à une imposition de 3 393 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport du Président, constate que l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un résultat net comptable de (937 840 €).

L'Associée Unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

Déficit de l'exercice :	(937 840) euros
Compte « Report à nouveau débiteur » :	(937 840) euros
Montant à affecter :	0 euros
Au compte « Report à nouveau » :	0 euros
Dividende :	0 euros

Ce dividende est, le cas échéant, éligible en totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que l'éligibilité, le cas échéant, de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

Année de paiement	Revenus éligibles à l'abattement		Dividendes non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2024	188 966 €	néant	néant
2023	755 866 €	néant	néant
2022	488 163 €	néant	néant

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 5 576 095 €.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, en vue d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.



L'Associée Unique,
LEGRAND France
Représentée par Madame Emmanuelle LEVINE


LEGRAND FRANCE
S.A. au capital de 60 005 320 €
Siège soc. 128, av. du M^{re} de Lattre de Tassigny
FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX
RCS Limoges 758 501 001
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88



LEGRAND CARE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 039 104 Euros
Siège social : 59 avenue de la République, 93170 BAGNOLET
B 572 162 667 R.C.S. BOBIGNY

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2024

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Notes annexes	5

Compte de résultat

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	5 066 345	6 790 561
Autres Produits d'exploitation	707 029	341 076
Total produits d'exploitation	5 773 374	7 131 637
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises	(2 312 216)	(3 956 282)
Variation de stock	(432 731)	875 764
Autres achats et charges externes	(1 240 169)	(1 278 885)
Impôts, taxes et versements assimilés	(62 247)	(54 651)
Frais de personnel	(1 537 579)	(1 428 621)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 179 388)	(1 228 139)
Autres charges	(690)	(1 431)
Total charges d'exploitation	(6 765 020)	(7 072 245)
Résultat d'exploitation	(991 646)	59 392
Produits financiers		
Des participations	0	0
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	137 091	140 464
Total produits financiers	137 091	140 464
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total charges financières	0	0
Résultat financier	137 091	140 464
Résultat courant avant impôts	(854 555)	199 856
Résultat exceptionnel	(4 612)	(108 144)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	(859 167)	91 712
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(78 673)	(68 771)
Impôt sur les bénéfices	0	(69 582)
Bénéfice net de l'exercice	(937 840)	(46 641)

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
ACTIF				
	<i>(en euros)</i>			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 653 285	568 471	1 084 814	1 262 489
Immobilisations corporelles	2 048 326	1 455 043	593 283	766 993
Immobilisations financières	12 417	0	12 417	11 888
Total Actif immobilisé	3 714 028	2 023 514	1 690 514	2 041 370
Actif circulant				
Stocks et en-cours	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	6 842
Créances	4 718 313	7 659	4 710 654	5 083 242
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
Total Actif circulant	5 899 040	244 145	5 654 895	6 113 657
Comptes de régularisation	60 657	0	60 657	35 340
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0
Total Actif	9 673 725	2 267 659	7 406 066	8 190 367

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	5 039 104	5 039 104
Primes et Réserves	1 474 832	1 710 439
Résultat de l'exercice	(937 840)	(46 641)
Provisions réglementées et subventions	0	0
Total Capitaux propres	5 576 095	6 702 902
Provisions	746 080	342 052
Dettes financières		
Autres dettes financières	46	46
Total Dettes financières	46	46
Autres dettes	1 083 845	1 145 367
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	7 406 066	8 190 367

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 - Règles et méthodes comptables	6
Note 3. Notes sur le bilan	9
Note 4. Notes sur le compte de résultat	15
Note 5. Autres informations	17

Note 1. Faits marquants de l'exercice

L'année 2024 a connu un recul de notre activité. La bascule vers la Gamme Novo en remplacement du Quiatil, les transmetteurs de téléassistance, a pris du temps. Les clients ont eu besoin d'être beaucoup vu et convaincu de la stratégie et vision de Legrand Care en France. L'année 2024 a été par ailleurs une excellente année sur la partie appel malade mais ce qui n'a pas compensé la perte de volume sur la partie Transmetteurs. La fin d'année augure des perspectives plus enthousiasmantes sur 2025.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial a pour origine l'apport de la société C2ES.

Cet apport concourt encore au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

Il n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. Le fonds commercial est affecté aux groupes d'actifs au niveau desquels ses performances sont suivies, à savoir, dans le cas présent, à l'activité de la société dans son ensemble.

La valeur actuelle de groupe d'actifs a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité.

Ce calcul est effectué par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans, issus du budget financier approuvé par la direction. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des données de la dernière année du budget et d'hypothèses financières long terme.

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée d'amortissement	Taux comptable économique
Installations, Agencements et aménagement	10 ans	Linéaire 10 %
Matériel et Outillage	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de transport	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de Manutention	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire 20 %
Mobilier de Bureau	10 ans	Linéaire 10 %
Frais de Développement	3 / 4 ans	Linéaire 33,33 % ou 25%

2.4 Titres de participation

Néant

2.5 Stocks

La valorisation des stocks de fin d'année est faite suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
Une provision pour dépréciation est pratiquée en fin d'année en fonction du taux de rotation des stocks.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sur comptes clients ont été constituées selon le dépassement des échéances soit :

- 20 % pour un dépassement de 3 à 6 mois
- 50 % pour un dépassement de 6 à 12 mois
- 100 % pour un dépassement de plus de 12 mois

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

2.7 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.9 Provision pour indemnités de départ en retraite et pensions de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non-cadre) du salarié.

2.10 Participation et intéressement des salariés aux résultats

Notre société a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société et les sociétés Legrand SA, Legrand France, Cofrel, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Energies Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Notre société a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11 Frais de développement

Ces frais sont passés en charges d'exploitation de l'exercice.

Note 3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 décembre 2024 (en euros)					
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Transferts de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Immobilisations incorporelles	4 149 180			(2 495 895)	1 653 285
Terrains					
Constructions	0				0
Matériel et outillages industriels	1 902 302	94 290		(5 297)	1 991 295
Autres immobilisations	57 031				57 031
Immobilisations en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	1 959 333	94 290	0	(5 297)	2 048 326
Titres de participation					
Créances rattachées à des participations					
Prêts et autres immobilisations financières	11 888	529			12 417
Immobilisations financières	11 888	529	0	0	12 417
Total actif immobilisé	6 120 401	94 819	0	(2 501 192)	3 714 028

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 décembre 2024 (en euros)				
	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	2 886 690	177 675	(2 495 895)	568 471
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Matériels et outillages industriels	1 140 629	264 388	(5 297)	1 399 720
Autres immobilisations	51 712	3 612	0	55 323
Immobilisations corporelles	1 192 341	268 000	(5 297)	1 455 043
Total amortissements	4 079 031	445 675	(2 501 192)	2 023 514

3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	<i>(en euros)</i>			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573
Total des stocks et en-cours	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Billets de trésorerie	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Total des valeurs mobilières de placement	0	0

3.4 Créances

	31 décembre 2024		
	<i>(en euros)</i>		
	Montant net	Echéances	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	12 417	12 417	
Créances de l'actif immobilisé	12 417	12 417	0
Créances clients	1 010 489	1 010 489	0
Taxes sur la valeur ajoutée	13 130	13 130	0
Autres créances	3 694 694	3 694 694	0
Créances de l'actif circulant	4 718 313	4 718 313	0
Comptes de régularisation	60 657	60 657	0
Total au 31 décembre 2024	4 791 387	4 791 387	0
Total au 31 décembre 2023	5 130 470	5 130 470	0

3.5 Dettes

31 décembre 2024 (en euros)				
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	46	46	0	0
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières	46	46	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	691 333	691 333	0	0
Dettes fiscales et sociales	370 213	370 213	0	0
Autres dettes	22 299	22 299	0	0
Total autres dettes	1 083 891	1 083 891	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2024	1 083 891	1 083 891	0	0
Total au 31 décembre 2023	1 145 413	1 145 413	0	0

3.6 Comptes de régularisation

La ventilation de ce poste est la suivante :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
(en euros)		
Charges payées d'avance	60 657	35 340
Primes de remboursement de l'emprunt		
Écarts de conversion*	0	0
Total	60 657	35 340

* Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation des créances et dettes en devises étrangères au taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. Les écarts de conversion actif, conformément aux principes comptables, font l'objet d'une provision pour risque de change et les écarts de conversion passif ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

3.7 Capitaux propres

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 393 680 actions d'une valeur nominale de 12,80 euros au 31 décembre 2024.

3.7.2 Primes et réserves

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avant répartition	<i>(en euros)</i>	
Primes	596 706	596 706
Ecart de réévaluation	73 328	73 328
Réserve légale	503 910	503 910
Autres réserves et report à nouveau	300 887	536 495
Total	1 474 831	1 710 439

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024 <i>(en euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	6 702 901
Variations en cours d'exercice :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	(188 966)
- des provisions réglementées et subventions	0
- résultat de l'exercice	(937 840)
- autres	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	5 576 095

3.7.4 Résultat de l'exercice et dividendes payés

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Nombre d'actions	393 680	393 680
Bénéfice net comptable	(937 840)	(46 641)
Bénéfice net comptable par action	(2,38)	(0,12)
Variation des capitaux propres	(1 126 806)	(802 507)
Variation des capitaux propres par action	(2,86)	(2,04)
Dividendes versés au titre de l'exercice		188 966
Dividendes versés au titre de l'exercice par action		0,48

3.8 Provisions pour risques et charges

31 décembre 2024					
<i>(en euros)</i>					
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
Provisions pour investissements (participation des salariés)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0			0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	244 115	381	(6 441)		238 055
Provisions sociales	15 900	4 500	(7 000)		13 400
Provisions pour garantie données aux clients	0				0
Autres provisions	82 037	484 687	(48 100)	(24 000)	494 624
Provisions	342 052	489 568	(61 541)	(24 000)	746 079
Dépréciation sur immobilisations incorporelles					
Dépréciation sur immobilisations corporelles					
Dépréciation sur immobilisations financières					
Dépréciation sur stocks et en-cours	589 885	236 486		(589 885)	236 486
Dépréciation sur comptes clients et autres créances	0	7 659		0	7 659
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement					
Provisions pour dépréciations	589 885	244 145	0	(589 885)	244 145
Total	931 937	733 713	(61 541)	(613 885)	990 224
Dotations et reprises					
- d'exploitation		733 713	(13 441)	(589 885)	
- financières					
- exceptionnelles			(48 100)	(24 000)	
Total		733 713	(61 541)	(613 885)	

3.8.1 Indemnités de départ en retraite

La société LEGRAND CARE, en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la métallurgie, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.9.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,17 % (respectivement 3,50 % et 3,65 % en 2023).

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 238 055 euros au 31 décembre 2024 (244 115 euros au 31 décembre 2023) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

L'activité de la société LEGRAND CARE est exclusivement axée sur l'étude et la commercialisation d'équipements de téléassistance destinés au maintien à domicile de personnes.

4.2 Produits et charges financières

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits financiers des participations		
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Gains de change	0	0
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
- autres intérêts et produits assimilés	137 091	140 464
Total des autres produits financiers	137 091	140 464
Total des produits financiers	137 091	140 464
Dotations financières aux amortissements et provisions	(0)	(0)
Pertes de change	(0)	(0)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(0)	(0)
Total des charges financières	(0)	(0)
Résultat financier	137 091	140 464

4.3 Produits et charges exceptionnels

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 360	56 457
Produits exceptionnels sur opérations de capital	72 100	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	81 460	56 457
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(86 072)	(164 601)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	(4 612)	(108 144)
Résultat exceptionnel	(4 612)	(108 144)

4.4 Impôt sur les bénéfices

4.4.1 Intégration fiscale

En application des articles 233A et suivants du CGI, la société LEGRAND CARE est intégrée fiscalement au sein de la société LEGRAND SA – 128 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 – LIMOGES.

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément et tenant compte des déficits reportables qu'elle a engendrés avant son entrée dans l'intégration fiscale.

4.4.2 Impôts

L'impôt représente une charge de 0 euros.

4.4.3 Crédits d'impôts

Néant

Note 5. Autres informations

5.1 Effectifs

L'effectif moyen est de 17 personnes au 31 décembre 2024 (17 au 31 décembre 2023).

5.2 Informations sur les parties liées

Il n'y a aucune transaction significative effectuée par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.3 Identité de la société consolidante

Les comptes de la LEGRAND CARE sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Legrand SA.

La Société Legrand SA est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France sous le numéro SIRET 42125961500027. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site <http://www.legrand.com>

5.4 Tableau des filiales et participations

Néant

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

LEGRAND CARE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé Unique
LEGRAND CARE
59, AVENUE DE LA REPUBLIQUE
93170 BAGNOLET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEGRAND CARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phelizon



LEGRAND CARE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 039 104 Euros
Siège social : 59 avenue de la République, 93170 BAGNOLET
B 572 162 667 R.C.S. BOBIGNY

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2024

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Notes annexes	5

Compte de résultat

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	5 066 345	6 790 561
Autres Produits d'exploitation	707 029	341 076
Total produits d'exploitation	5 773 374	7 131 637
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises	(2 312 216)	(3 956 282)
Variation de stock	(432 731)	875 764
Autres achats et charges externes	(1 240 169)	(1 278 885)
Impôts, taxes et versements assimilés	(62 247)	(54 651)
Frais de personnel	(1 537 579)	(1 428 621)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 179 388)	(1 228 139)
Autres charges	(690)	(1 431)
Total charges d'exploitation	(6 765 020)	(7 072 245)
Résultat d'exploitation	(991 646)	59 392
Produits financiers		
Des participations	0	0
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Gains de change	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	137 091	140 464
Total produits financiers	137 091	140 464
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total charges financières	0	0
Résultat financier	137 091	140 464
Résultat courant avant impôts	(854 555)	199 856
Résultat exceptionnel	(4 612)	(108 144)
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	(859 167)	91 712
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(78 673)	(68 771)
Impôt sur les bénéfices	0	(69 582)
Bénéfice net de l'exercice	(937 840)	(46 641)

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
ACTIF				
	<i>(en euros)</i>			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	1 653 285	568 471	1 084 814	1 262 489
Immobilisations corporelles	2 048 326	1 455 043	593 283	766 993
Immobilisations financières	12 417	0	12 417	11 888
Total Actif immobilisé	3 714 028	2 023 514	1 690 514	2 041 370
Actif circulant				
Stocks et en-cours	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	6 842
Créances	4 718 313	7 659	4 710 654	5 083 242
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	0
Total Actif circulant	5 899 040	244 145	5 654 895	6 113 657
Comptes de régularisation	60 657	0	60 657	35 340
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0
Total Actif	9 673 725	2 267 659	7 406 066	8 190 367

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	5 039 104	5 039 104
Primes et Réserves	1 474 832	1 710 439
Résultat de l'exercice	(937 840)	(46 641)
Provisions réglementées et subventions	0	0
Total Capitaux propres	5 576 095	6 702 902
Provisions	746 080	342 052
Dettes financières		
Autres dettes financières	46	46
Total Dettes financières	46	46
Autres dettes	1 083 845	1 145 367
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	7 406 066	8 190 367

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 - Règles et méthodes comptables	6
Note 3. Notes sur le bilan	9
Note 4. Notes sur le compte de résultat	15
Note 5. Autres informations	17

Note 1. Faits marquants de l'exercice

L'année 2024 a connu un recul de notre activité. La bascule vers la Gamme Novo en remplacement du Quiatil, les transmetteurs de téléassistance, a pris du temps. Les clients ont eu besoin d'être beaucoup vu et convaincu de la stratégie et vision de Legrand Care en France. L'année 2024 a été par ailleurs une excellente année sur la partie appel malade mais ce qui n'a pas compensé la perte de volume sur la partie Transmetteurs. La fin d'année augure des perspectives plus enthousiasmantes sur 2025.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial a pour origine l'apport de la société C2ES.

Cet apport concourt encore au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

Il n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. Le fonds commercial est affecté aux groupes d'actifs au niveau desquels ses performances sont suivies, à savoir, dans le cas présent, à l'activité de la société dans son ensemble.

La valeur actuelle de groupe d'actifs a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité.

Ce calcul est effectué par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans, issus du budget financier approuvé par la direction. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des données de la dernière année du budget et d'hypothèses financières long terme.

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée d'amortissement	Taux comptable économique
Installations, Agencements et aménagement	10 ans	Linéaire 10 %
Matériel et Outillage	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de transport	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de Manutention	5 ans	Linéaire 20 %
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire 20 %
Mobilier de Bureau	10 ans	Linéaire 10 %
Frais de Développement	3 / 4 ans	Linéaire 33,33 % ou 25%

2.4 Titres de participation

Néant

2.5 Stocks

La valorisation des stocks de fin d'année est faite suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
Une provision pour dépréciation est pratiquée en fin d'année en fonction du taux de rotation des stocks.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sur comptes clients ont été constituées selon le dépassement des échéances soit :

- 20 % pour un dépassement de 3 à 6 mois
- 50 % pour un dépassement de 6 à 12 mois
- 100 % pour un dépassement de plus de 12 mois

Les créances douteuses sont provisionnées à 100 %.

2.7 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.9 Provision pour indemnités de départ en retraite et pensions de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non-cadre) du salarié.

2.10 Participation et intéressement des salariés aux résultats

Notre société a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société et les sociétés Legrand SA, Legrand France, Cofrel, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Energies Solutions et Legrand Data Center Solutions.

Notre société a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11 Frais de développement

Ces frais sont passés en charges d'exploitation de l'exercice.

Note 3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 décembre 2024 (en euros)					
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Transferts de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute fin période
Immobilisations incorporelles	4 149 180			(2 495 895)	1 653 285
Terrains					
Constructions	0				0
Matériel et outillages industriels	1 902 302	94 290		(5 297)	1 991 295
Autres immobilisations	57 031				57 031
Immobilisations en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	1 959 333	94 290	0	(5 297)	2 048 326
Titres de participation					
Créances rattachées à des participations					
Prêts et autres immobilisations financières	11 888	529			12 417
Immobilisations financières	11 888	529	0	0	12 417
Total actif immobilisé	6 120 401	94 819	0	(2 501 192)	3 714 028

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31 décembre 2024 (en euros)				
	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	2 886 690	177 675	(2 495 895)	568 471
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Matériels et outillages industriels	1 140 629	264 388	(5 297)	1 399 720
Autres immobilisations	51 712	3 612	0	55 323
Immobilisations corporelles	1 192 341	268 000	(5 297)	1 455 043
Total amortissements	4 079 031	445 675	(2 501 192)	2 023 514

3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	<i>(en euros)</i>			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573
Total des stocks et en-cours	1 180 727	236 486	944 241	1 023 573

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Billets de trésorerie	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Total des valeurs mobilières de placement	0	0

3.4 Créances

	31 décembre 2024		
	<i>(en euros)</i>		
	Montant net	Echéances	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	12 417	12 417	
Créances de l'actif immobilisé	12 417	12 417	0
Créances clients	1 010 489	1 010 489	0
Taxes sur la valeur ajoutée	13 130	13 130	0
Autres créances	3 694 694	3 694 694	0
Créances de l'actif circulant	4 718 313	4 718 313	0
Comptes de régularisation	60 657	60 657	0
Total au 31 décembre 2024	4 791 387	4 791 387	0
Total au 31 décembre 2023	5 130 470	5 130 470	0

3.5 Dettes

31 décembre 2024 (en euros)				
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	46	46	0	0
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières	46	46	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	691 333	691 333	0	0
Dettes fiscales et sociales	370 213	370 213	0	0
Autres dettes	22 299	22 299	0	0
Total autres dettes	1 083 891	1 083 891	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2024	1 083 891	1 083 891	0	0
Total au 31 décembre 2023	1 145 413	1 145 413	0	0

3.6 Comptes de régularisation

La ventilation de ce poste est la suivante :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
(en euros)		
Charges payées d'avance	60 657	35 340
Primes de remboursement de l'emprunt		
Écarts de conversion*	0	0
Total	60 657	35 340

* Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation des créances et dettes en devises étrangères au taux de change en vigueur au 31 décembre 2024. Les écarts de conversion actif, conformément aux principes comptables, font l'objet d'une provision pour risque de change et les écarts de conversion passif ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

3.7 Capitaux propres

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 393 680 actions d'une valeur nominale de 12,80 euros au 31 décembre 2024.

3.7.2 Primes et réserves

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avant répartition	<i>(en euros)</i>	
Primes	596 706	596 706
Ecart de réévaluation	73 328	73 328
Réserve légale	503 910	503 910
Autres réserves et report à nouveau	300 887	536 495
Total	1 474 831	1 710 439

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

	31 décembre 2024 <i>(en euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	6 702 901
Variations en cours d'exercice :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	(188 966)
- des provisions réglementées et subventions	0
- résultat de l'exercice	(937 840)
- autres	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	5 576 095

3.7.4 Résultat de l'exercice et dividendes payés

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Nombre d'actions	393 680	393 680
Bénéfice net comptable	(937 840)	(46 641)
Bénéfice net comptable par action	(2,38)	(0,12)
Variation des capitaux propres	(1 126 806)	(802 507)
Variation des capitaux propres par action	(2,86)	(2,04)
Dividendes versés au titre de l'exercice		188 966
Dividendes versés au titre de l'exercice par action		0,48

3.8 Provisions pour risques et charges

31 décembre 2024					
<i>(en euros)</i>					
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
Provisions pour investissements (participation des salariés)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0			0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	244 115	381	(6 441)		238 055
Provisions sociales	15 900	4 500	(7 000)		13 400
Provisions pour garantie données aux clients	0				0
Autres provisions	82 037	484 687	(48 100)	(24 000)	494 624
Provisions	342 052	489 568	(61 541)	(24 000)	746 079
Dépréciation sur immobilisations incorporelles					
Dépréciation sur immobilisations corporelles					
Dépréciation sur immobilisations financières					
Dépréciation sur stocks et en-cours	589 885	236 486		(589 885)	236 486
Dépréciation sur comptes clients et autres créances	0	7 659		0	7 659
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement					
Provisions pour dépréciations	589 885	244 145	0	(589 885)	244 145
Total	931 937	733 713	(61 541)	(613 885)	990 224
Dotations et reprises					
- d'exploitation		733 713	(13 441)	(589 885)	
- financières					
- exceptionnelles			(48 100)	(24 000)	
Total		733 713	(61 541)	(613 885)	

3.8.1 Indemnités de départ en retraite

La société LEGRAND CARE, en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la métallurgie, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.9.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,17 % (respectivement 3,50 % et 3,65 % en 2023).

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 238 055 euros au 31 décembre 2024 (244 115 euros au 31 décembre 2023) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

L'activité de la société LEGRAND CARE est exclusivement axée sur l'étude et la commercialisation d'équipements de téléassistance destinés au maintien à domicile de personnes.

4.2 Produits et charges financières

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits financiers des participations		
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Gains de change	0	0
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
- autres intérêts et produits assimilés	137 091	140 464
<i>Total des autres produits financiers</i>	<i>137 091</i>	<i>140 464</i>
Total des produits financiers	137 091	140 464
Dotations financières aux amortissements et provisions	(0)	(0)
Pertes de change	(0)	(0)
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	(0)	(0)
Total des charges financières	(0)	(0)
Résultat financier	137 091	140 464

4.3 Produits et charges exceptionnels

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	<i>(en euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 360	56 457
Produits exceptionnels sur opérations de capital	72 100	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	81 460	56 457
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(86 072)	(164 601)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	(4 612)	(108 144)
Résultat exceptionnel	(4 612)	(108 144)

4.4 Impôt sur les bénéfices

4.4.1 Intégration fiscale

En application des articles 233A et suivants du CGI, la société LEGRAND CARE est intégrée fiscalement au sein de la société LEGRAND SA – 128 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 – LIMOGES.

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément et tenant compte des déficits reportables qu'elle a engendrés avant son entrée dans l'intégration fiscale.

4.4.2 Impôts

L'impôt représente une charge de 0 euros.

4.4.3 Crédits d'impôts

Néant

Note 5. Autres informations

5.1 Effectifs

L'effectif moyen est de 17 personnes au 31 décembre 2024 (17 au 31 décembre 2023).

5.2 Informations sur les parties liées

Il n'y a aucune transaction significative effectuée par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.3 Identité de la société consolidante

Les comptes de la LEGRAND CARE sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Legrand SA.

La Société Legrand SA est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France sous le numéro SIRET 42125961500027. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site <http://www.legrand.com>

5.4 Tableau des filiales et participations

Néant

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Néant



LEGRAND CARE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 039 104 Euros
Siège social : 59 avenue de la République, 93170 BAGNOLET
B 572 162 667 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE 2024

1 - Événements marquants de l'exercice, activité et résultats 2024 et perspectives 2025

1.1 Événements marquants de l'exercice 2024

L'année 2024 a connu un recul de notre activité. La bascule vers la Gamme Novo en remplacement du Quiatil, les transmetteurs de téléassistance, a pris du temps. Les clients ont eu besoin d'être beaucoup vu et convaincu de la stratégie et vision de Legrand Care en France. L'année 2024 a été par ailleurs une excellente année sur la partie appel malade mais ce qui n'a pas compensé la perte de volume sur la partie Transmetteurs. La fin d'année augure des perspectives plus enthousiasmantes sur 2025.

1.2 Activité et résultats 2024

Ce rapport se base sur les Etats Financiers arrêtés par le Président en date du 27/06/2025.

Le chiffre d'affaires de la Société atteint cette année 5 066 345 € contre 6 790 561 € l'an passé soit une baisse de 25,39 %.

Le **résultat d'exploitation** est une perte de 991 646 € en 2024 contre un gain de 59 392 € en 2023 ce qui correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires total de -19,6 % en 2024 à comparer à 0,9 % en 2023.

Le **résultat financier** est un gain de 137 091 € à comparer à 140 464 € en 2023.

Le **résultat exceptionnel** est une perte de 4 612 € à comparer à 108 144 € en 2023.

Le montant **de la participation** est de 78 673 € en 2024 contre 68 771 € en 2023.

L'**impôt** sur les sociétés est une charge de 0 € en 2024 contre un impôt de 69 582 € en 2023.

Le **résultat net** s'établit à une perte de 937 840 € en 2024 contre 46 641 € en 2023.

1.3 Perspectives 2025

2025 commence avec un volume intéressant sur les transmetteurs Novo et des contrats importants avec des clients majeurs du marché français ont été signés. Il reste à finaliser des négociations avec des clients.

2 - Faits marquants depuis la clôture

Néant

3 - Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'année 2024, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 0 € (idem en 2023).

4 - Succursales existantes

La Société dispose en France d'un établissement secondaire.

Nom de l'établissement secondaire	N° SIRET
Le Creusot	572 162 667 00073

5 - Echéance des dettes fournisseurs

Conformément à l'article L.441-6-1 de la Loi de Modernisation de l'Economie (loi LME), le solde du compte fournisseurs se décompose comme suit par échéance au 31 décembre 2024 :

Chiffres en KEuros

Échéances (J= date de facturation)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées					4
Montant total des factures concernées HT	1	0	0	0	1
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,03%	0	0	0	0,03 %

Pour rappel

Décomposition de la dette 2023

Échéances (J= date de facturation)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées					8
Montant total des factures concernées HT	5	0	0	0	5
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,11%	0	0	0	0,11 %

6 - Echéance des créances clients

Conformément à l'article D.441-4 du code de commerce, le solde du compte clients se décompose comme suit par échéance au 31 décembre 2024 :

Chiffres en KEuros

Échéances (J= date de facturation)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées					39
Montant total des factures concernées HT	63	18	15	47	167
% du montant du CA HT de l'exercice	1,24%	0,36%	0,30%	0,93%	2,82%

Pour rappel

Décomposition de la créance 2023

Échéances (J= date de facturation)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées					39
Montant total des factures concernées HT	140	24	2	1	167
% du montant du CA HT de l'exercice	2,06%	0,35%	0,03%	0,01%	2,46%

7 - Montant global de certaines charges non déductibles

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2024, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent 19 322 €.

8 - Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que l'éligibilité de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

<i>en euros par action ordinaire</i>	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
distribution 2022*	1,24	1,24	0
distribution 2023**	1,92	1,92	0
distribution 2024***	0,48	0,48	0

* un montant total de 488 163 € a été payé en 2022 au titre de l'exercice 2021

** un montant total de 755 866 € a été payé en 2023 au titre de l'exercice 2022

*** un montant total de 188 966 € a été payé en 2024 au titre de l'exercice 2023

9 - Actionnariat

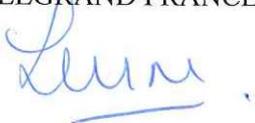
Le capital social est fixé à 5 039 104 € et est divisé en 393 680 actions de 12,80 € chacune.

Le capital de la société LEGRAND CARE est détenu par la société SA LEGRAND France à 100 %.

10 - Conventions réglementées

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue antérieurement ou au cours de l'exercice.

Madame Emmanuelle LEVINE
Représentant LEGRAND FRANCE



 **legrand®**
LEGRAND FRANCE
S.A. au capital de 60 006 320 €
Siège soc. 128, av. du M^{al} de Lattre de Tassigny
FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX
RCS Limoges 758 501 001
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88